



Montreuil, le 16 mars 2018

M. Gérald DARMANIN
Ministre de l'Action et des Comptes publics
139, rue de Bercy
TELEDOC 146
75012 PARIS

M. Olivier DUSSOPT
Secrétaire d'État chargé de la Fonction publique
139, rue de Bercy
TELEDOC 146
75012 PARIS

N/Réf : BT/AT
N°88 - 20180316

Objet : Préavis de grève de 0 h à 24 h du vendredi 23 mars au vendredi 6 avril 2018 inclus.

Messieurs les ministres,

La situation des agent-e-s de la Fonction publique ne cesse de se dégrader et les mobilisations sont importantes dans de nombreux secteurs, dans les trois versants, hospitalier, territorial et celui de l'État.

Sans répondre aux revendications, portées unitairement le plus souvent, le gouvernement a choisi de franchir un nouveau cap avec les annonces du 1er février dernier, déclinées dans le projet gouvernemental intitulé « Refonder le contrat social avec les agents publics ».

En préconisant un plan de départ volontaire pour accompagner les abandons de missions et les nouvelles suppressions d'emplois envisagées, le recours accru au non-titulariat et à la précarité, l'extension du salaire au mérite et donc de la rémunération accessoire et discriminante, la diminution des instances de représentation du personnel, c'est à une nouvelle attaque d'une très grande violence à laquelle se livre le gouvernement contre le Statut général, les agent-e-s et les missions publiques.

C'est pour s'opposer à ces reculs inacceptables et promouvoir d'autres mesures respectueuses du service public et de l'intérêt général que la CGT, avec de nombreuses organisations syndicales, appelle les personnels à cesser le travail le jeudi 22 mars.

Dans la continuité de cette journée d'action, afin de permettre aux personnels d'exprimer leurs revendications, et si elles et ils décident de poursuivre le processus d'action au-delà du 22 mars, la direction de la Fédération CGT des Services publics a décidé le 15 mars de déposer des préavis de grève de 24h pour une période de 15 jours après le 22 mars. **Dans ce cadre, la Fédération CGT des Services publics dépose donc des préavis de grève de 0 à 24 h pour l'ensemble des agents de la Fonction publique territoriale pour les journées suivantes : 23 mars, 24 mars, 25 mars, 26 mars, 27 mars, 28 mars, 29 mars, 30 mars, 31 mars, 1^{er} avril, 2 avril, 3 avril, 4 avril, 5 avril et 6 avril 2018.**

... / ...

Avec les personnels qui décideront la grève, notre organisation portera notamment les revendications suivantes :

- Une négociation salariale immédiate pour le dégel de la valeur du point d'indice, le rattrapage des pertes subies et l'augmentation du pouvoir d'achat ;
- L'abrogation du RIFSEEP, dispositif injuste et portant atteinte à la Fonction publique de carrière ;
- L'arrêt des suppressions d'emplois et les créations d'emplois statutaires dans les nombreux services qui en ont besoin et non un plan destiné à accompagner de nouvelles et massives suppressions ;
- Un nouveau plan de titularisation des contractuel-le-s, de nouvelles mesures pour combattre la précarité et non pour favoriser son extension comme le préconise le gouvernement ;
- Des dispositions exigeantes pour faire respecter l'égalité professionnelle ;
- L'abrogation du jour de carence ;
- Le respect plein et entier de la démocratie sociale, du syndicalisme, de son rôle de représentation des agents et de ses moyens de fonctionnement et d'intervention (comité technique et CHSCT) ;
- L'arrêt des processus de remise en cause des régimes des modalités d'organisation du temps de travail, le respect du cadre des 35h et des dispositifs négociés avant 2001 ;
- La défense et la pérennisation du système de retraite par répartition et des régimes particuliers ainsi que l'amélioration de la reconnaissance de la catégorie active et de la pénibilité ;
- Le rétablissement du 1% CNFPT.

Notre organisation reste disponible pour toutes négociations sur les revendications du personnel.

Nous vous adressons, Messieurs les Ministres, nos salutations.

Pour la Fédération CGT des Services publics,
Baptiste TALBOT



Secrétaire général